

PRAIRIES ET FOURRAGES

en Normandie

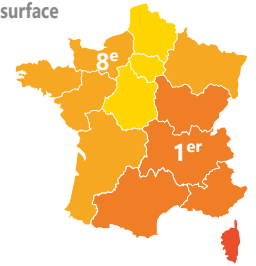
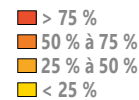
11

PLUS DE LA MOITIÉ DES TERRES EN PRAIRIES ET FOURRAGES

En Normandie, les prairies et les fourrages pour le bétail occupent 53 % de la surface agricole en 2022. La région est un peu plus orientée vers l'élevage de ruminants que la France dans son ensemble (51 %).

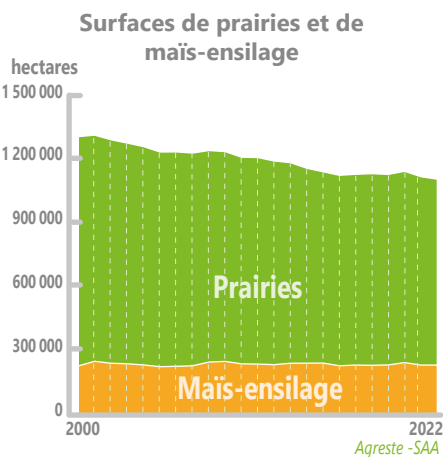
Cette surface, destinée à la nourriture du bétail, se décompose en 42 % de la surface agricole pour les prairies et 11 % pour les surfaces en fourrages annuels, essentiellement du maïs-ensilage (98 %).

Part de prairies dans la surface agricole :



UNE SOLE DE MAÏS-ENSILAGE STABLE

En Normandie, les fourrages sont surtout représentés par le maïs-ensilage qui est cultivé sur 242 000 hectares. La surface de maïs-ensilage est stable depuis les années 2000, avec des fluctuations de faible ampleur.



Part de prairies et fourrages dans la surface agricole en 2022

	Surface en prairies	Part des prairies dans la surface agricole	Surface en fourrages annuels	Part des fourrages annuels dans la surface agricole
Manche	262 000	59 %	97 000	22 %
Calvados	194 000	48 %	38 000	10 %
Orne	208 000	49 %	52 000	12 %
Seine-Maritime	126 000	31 %	33 000	8 %
Eure	82 000	21 %	15 000	4 %
Normandie	871 000	42 %	234 000	11 %
France métropolitaine	12 627 000	45 %	1 697 000	6 %

Agreste - Statistique Agricole Annuelle

PRAIRIES ET HAIES OCCUPENT 42 % DE LA SURFACE

La Normandie est verte : en 2022, elle compte 871 000 hectares de prairies, ce qui représente 42 % de la surface agricole, soit presque le même pourcentage que pour la France entière (45 %). C'est une proportion plus élevée que dans les régions voisines de Bretagne (38 %) ou Hauts de France (16 %). Cette part élevée confère à la Normandie son identité paysagère caractéristique. La plupart de ces prairies sont permanentes, c'est-à-dire qu'elles ne sont jamais labourées et ne rentrent pas dans une rotation des cultures : les prairies permanentes occupent 37 % de la surface agricole.

En Normandie, les prairies sont souvent entourées de haies : on en compte 142 000 kilomètres, soit 46 mètres linéaires par hectare ; davantage dans la partie ouest de la région (source IGN - 2018).

Depuis les années 1970, la part des prairies dans la surface agricole normande diminue : de 55 % en 1990, cette proportion atteint 42 % aujourd'hui. Ce recul des prairies est observé dans les 5 départements normands et se poursuit aujourd'hui de manière très ralentie.

Chiffres clés

- **Prairies : 871 000 hectares - 42 % de la Surface agricole**
- **Maïs-ensilage : 230 000 hectares - 12 % de la Surface agricole**
- **142 000 kilomètres de haies**

Compte tenu de leur intérêt environnemental, la PAC encadre le maintien des surfaces de prairies permanentes. En octobre 2023, le ministère de l'agriculture a officialisé la dégradation du ratio des prairies permanentes de la Normandie par rapport à l'année de référence 2018. Cette situation a entraîné l'application du régime d'interdiction de retournement des prairies permanentes en 2024, et certains exploitants concernés doivent ressemer des prairies d'ici fin 2024.



OBSERVATOIRE DE LA CROISSANCE DE L'HERBE

Chaque année l'observatoire de la croissance de l'herbe normand se compose d'un réseau de 30 exploitations réparties sur l'ensemble de la Normandie.

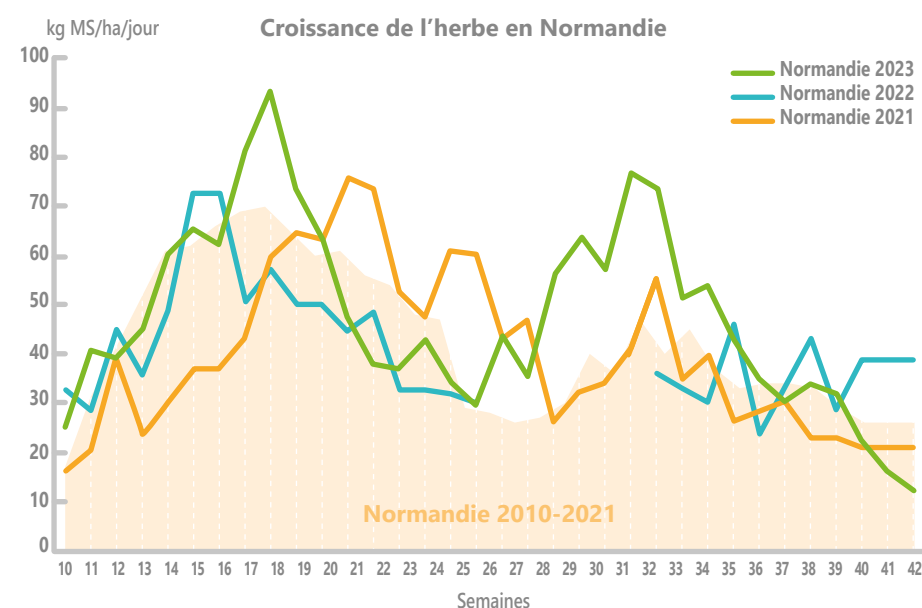
Avec les Chambres d'agriculture de Normandie, les partenaires impliqués sont : Littoral Normand, ELVUP, INRAE du Pin, les lycées

agricoles publics et la Ferme expérimentale de la Blanche Maison. De plus, des éleveurs prennent part au réseau en mesurant eux même leur parcellaire.

Chaque semaine, un conseiller fait une analyse de la situation normande tant en terme de croissance de l'herbe que de valorisation de celle-ci dans un article diffusé dans la presse et sur le web.

Les faits marquants de 2023

Cette année a été particulièrement fructueuse pour les fourrages et notamment le pâturage. Il a pu être observé un pic de la pousse de l'herbe automnal similaire au pic printanier de 2021. C'est un peu comme s'il y avait eu deux printemps. Si nous prenons du recul sur les années de pâturage écoulées, nous pouvons observer en Normandie que les repères du passé sont de plus en plus bousculés. En effet, dans le temps, on se repérait à des dates : «à la Sainte-Lucette, on sort les biquettes», «A la Saint-Lucien, on sort les bovins» ... Mais cela fait quelques années que, comme disent les anciens, « il n'y a plus de saisons » ! En effet, nous ne devons plus nous repérer à des dates mais se fier à la prairie à travers certains points de contrôle : portance des sols, stade physiologique (3 feuilles) et hauteur d'herbe... Ces facteurs permettent de : sortir les animaux ou les compléter au bon moment et calculer un temps de présence idéal pour optimiser la part d'herbe dans la ration et la productivité des prairies. En respectant ces repères, l'objectif est de maîtriser le pâturage comme la gestion de ses stocks de maïs et concentrés... Et le concentré, ça ne se gâche pas ! Cette année en Normandie, il a été mesuré une production moyenne de 11,1 tonnes de matière sèche par hectare de la semaine 10 à la semaine 42. C'est 3,6 tonnes de plus qu'en 2022 et 1 tonne de plus qu'en 2021.



PRAIRIALES NORMANDIE

Les Chambres d'agriculture de Normandie et leurs partenaires font désormais de la manifestation les Prairiales LE rendez-vous des fourrages en Normandie !

L'objectif est de maintenir des éditions majeures tous les 2 ans centrées sur l'INRAE du Pin et la ferme expérimentale de la Blanche Maison. L'édition de 2023 à l'INRAE du Pin, sur le thème de l'élevage, a rassemblé 1000 visiteurs, avec 28 exposants et 30 ateliers techniques.

Les Prairiales de Normandie reviendront en juin 2025 à la ferme expérimentale de la Blanche maison.



Retrouvez l'actualité sur notre site sur : <http://www.prairiales-normandie.fr/>



Les surfaces fourragères biologiques en Normandie sont présentes dans 1 950 exploitations, pour une production certifiée de 89 170 ha (+ 11 482 ha en conversion). Les surfaces toujours en herbe représentent 69 % des surfaces fourragères régionales certifiées bio. Les autres surfaces fourragères sont constituées de prairies temporaires et de cultures fourragères annuelles (maïs fourrage, betterave fourragère...) ou pluriannuelles (luzerne...).